

Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 25 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq Mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MORAIN, Maire.

Présents : MORAIN Didier, Maire, ROBERT Michel, BARTHOLET Marie-Claude, BRIAND Magali, COUDRAY Anthony, GALLEE Denis, HUBERT Christian, JOSSELIN Nicolas, JOUANIN Violaine, LAURENT Armelle, MENARD Cyrielle, PINON Chantal.

Absents excusés : BOUESNARD Nicolas (Procuration JOSSELIN Nicolas), ONEN-GOURGAN Béatrice (Procuration JOUANIN Violaine).

Secrétaire : JOUANIN Violaine.

1 - Approbation du procès-verbal du 28 Mars 2023.

Monsieur le Maire soumet l'approbation du procès-verbal au vote.

Madame Magali BRIAND souhaite qu'il soit précisé que l'achat du broyeur a été validé « après débat » au point n°13 « Acquisition broyeur pour végétaux ».

Le procès-verbal du 28 Mars 2023 est adopté à l'unanimité.

2- Devis S.D.E. 22 / Rénovation lanterne – Résidence Le Pont Paris.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

-Le projet de rénovation de la lanterne du foyer F083 située à la Résidence du Pont Paris, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif de **1 140,48 € T.T.C. (Coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'étude et de suivi).**

Pour l'application du règlement financier du SDE 22 (du 20 Décembre 2019), notre commune est qualifiée R100 car elle relève du caractère rural au sens du réseau électrique, et contribue au SDE à hauteur de 100 % de la Taxe TCCFE de son territoire.

En conséquence, et conformément aux dispositions du règlement financier, la participation de la Commune s'élève à **686,40 euros**.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

3 - Demande d'échange et de déclassement portion voie communale n° 6 « La Petite Pierre ».

Monsieur Michel ROBERT, Adjoint, fait part au Conseil Municipal de la demande présentée par Monsieur et Madame EVEN domiciliés sur la commune à « La Petite Pierre », qui sollicite l'échange d'une portion de la voie Communale n° 6 contre une partie de leur terrain, et ce, pour convenance personnelle. La création d'une nouvelle voie serait nécessaire en vue de contourner leur propriété.

Monsieur ROBERT informe l'assemblée qu'un courrier a été adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Dinan, pour demande d'avis.

Il fait part au Conseil Municipal de la procédure à suivre, fastidieuse et à la charge de la Commune en ce qui concerne l'enquête publique préalable à l'aliénation : Préalablement à l'échange, cette opération nécessite le déclassement d'une partie de la voie communale en chemin rural, sa désaffectation à l'usage du public en vue de son aliénation et le classement de la nouvelle voie communale créée qui assurera le contournement de la propriété de Monsieur et Madame EVEN, en substitution de la voie déclassée. Ainsi, lesdits déclassement et classement doivent faire l'objet d'une enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse cet échange et ce déclassement de voie communale, ne souhaitant pas créer un précédent et insistant sur le côté privé du projet des époux EVEN, cette opération ne présentant aucun intérêt public car étant de pure convenance personnelle :

VOTE :

- **Pour** : 01 (GALLEE Denis)
- **Abstentions** : 02 (PINON Chantal, procuration ONEN-GOURGAN Béatrice)
- **Contre** : 11 (MORAIN Didier, ROBERT Michel, BARTHOLET Marie-Claude, HUBERT Christian, JOSSELIN Nicolas, procuration BOUESNARD Nicolas, COUDRAY, Anthony, MENARD Cyrielle, JOUANIN Violaine, LAURENT Armelle, BRIAND Magali).

4 - Acquisition rétroprojecteur avec écran / Salle d'animation.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il pourrait être envisagé de faire l'acquisition d'un rétroprojecteur avec écran pour la Salle d'Animation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite que des devis supplémentaires soit demandés.

5 - Acquisition nettoyeur haute pression / Service technique.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 28 Mars dernier validant l'acquisition d'une tonne à eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une enveloppe maximale de **900 € T.T.C** pour l'achat d'un nettoyeur haute pression à installer sur la tonne à eau.

6 - Terrain – cantine / Site Entreprise FLIN.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le site de l'entreprise FLIN est mis en vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur MORAIN à négocier en vue de l'acquisition par la commune de la cantine FLIN ainsi que du terrain attenant.

AFFAIRES DIVERSES

- 1 - Installation Antenne FREE,
- 2 – Travaux route de la Gromillais,
- 3 – Testament Madame COCHET,
- 4 – Inauguration Place Saint-Kénan – Septembre ou Octobre 2023,
- 5 – Actions de solidarité – CCAS,
- 6 – Demande rétrocession – Lotissement « Le Clos Marin ».